

APPEL À PROJET PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ET À LA RÉSILIENCE (PATR) 2026

Cadre d'attribution de subventions du Plan d'Accompagnement à la Transition et à la Résilience (P.A.T.R. 2026)

ORIENTATIONS

La Métropole de Lyon soutient des initiatives associatives sous forme de subvention à des projets, répondant à leur objet social :

- en faveur de **projets éducatifs – scolaire** (cycle3-classes de CM1 et de CM2) et grand public - pour un **engagement écocitoyen**
- en cohérence avec les politiques publiques de transition de la Métropole et adossées à 3 piliers :
 - ❖ l'urgence à l'adaptation climatique,
 - ❖ l'amélioration de la qualité de vie
 - ❖ la justice sociale.

Ainsi, seules les associations sont éligibles.

Le projet doit :

- Soit s'inscrire dans une des politiques publiques métropolitaines : Cycle de l'Eau et GEMAPI / Prévention et gestion des Déchets ménagers et assimilés / Sobriété énergétique et énergies renouvelables / Agriculture et Alimentation / Nature et biodiversité/Mobilités / Autres
- Soit avoir une orientation transversale, en termes de transition et résilience. Il est précisé que dans ce cadre, priorité sera donnée à la mise en place de projets totalement nouveaux, ou ayant pu être expérimentés dans le cadre de l'appel à projet PATR 2025.

Par ailleurs, la Métropole accorde une attention particulière aux enjeux de justice sociale, territoriale et environnementale, notamment dans le Contrat de ville métropolitain. Ainsi, elle souhaite amplifier son soutien à des projets qui soient à destination notamment des publics des quartiers populaires (QPV et QPM).

Afin d'accompagner les associations dans cette démarche, le dossier de demande de subvention mis en ligne sur la plateforme invite à préciser la politique publique concernée par le projet ainsi que l'objectif global porté par le projet déposé.

Les dossiers présentés sont à l'initiative des associations, en cohérence avec leur projet associatif. Il est à noter qu'en matière d'analyse des dossiers la Métropole veillera notamment à une connexion avec les politiques publiques portées, au caractère reproductible et innovant, à la capacité d'essaimage, à la nature du public visé, au nombre de personnes touchées, aux indicateurs d'impact proposés.

Les projets sont instruits au regard des budgets disponibles et des priorités Métropolitaines.

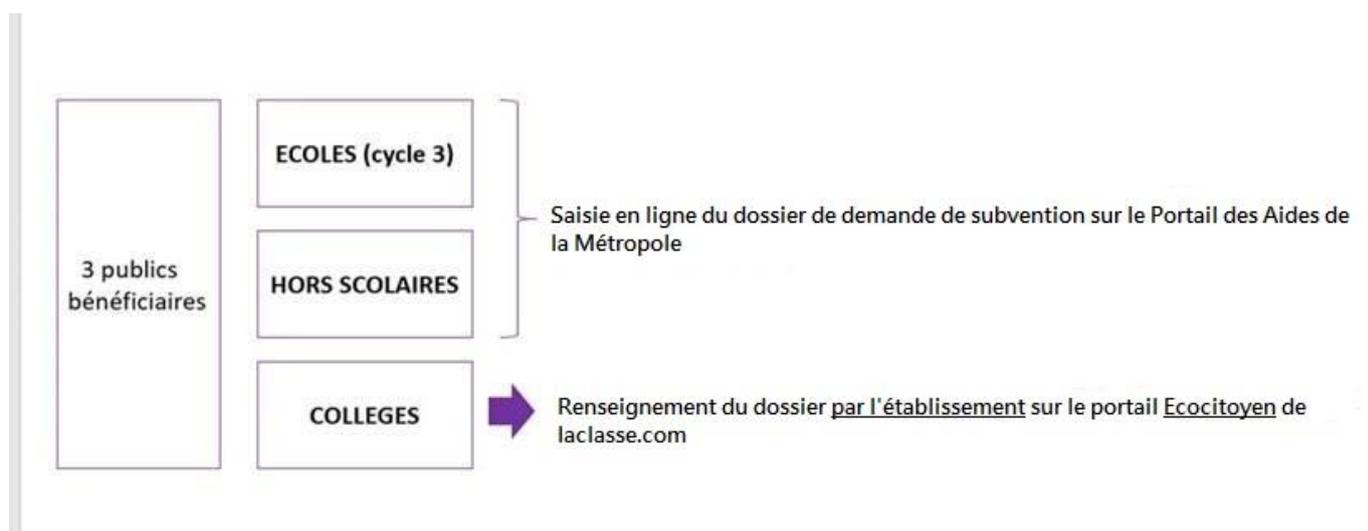
La Métropole de Lyon examine via le groupe interservices la complémentarité de tous les dispositifs proposés aux associations (appel à projet PATR, appel d'offres, ...). Les projets sont sélectionnés par un COPIL d'élus et soumis au vote du conseil.

Chaque association veillera à inviter au moins une fois par an, les vice-président.es référent.es des projets thématiques lors d'événements significatifs.

En cas de sélection du projet, une convention spécifique sera passée entre l'association et la Direction en lien avec la politique publique ciblée de la Métropole.

LES MODALITÉS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

3 processus sont formalisés pour 3 publics distincts :



LES PUBLICS

Les écoles

Seules les animations destinées au cycle 3 (CM1 et CM2) sont éligibles à cet appel à projet. 2

Des projets favorisant le partage entre une classe de CM2 et une classe de 6^{ième} seront privilégiés.

Pour assurer la connexion avec la commune et assurer une cohérence entre le programme décliné et les besoins du territoire, l'association devra informer la commune de la collaboration association / écoles (3^{ème} cycle). Tout projet proposé par une association qui n'aurait pas reçu l'accord écrit de la commune avec indication dans le dossier de candidature ne sera pas retenu.

Les programmes d'animations périscolaires ne sont pas éligibles.

Le grand public ou hors scolaire

- L'innovation des projets est encouragée.
- Afin d'amplifier son soutien à des projets qui soient à destination notamment des publics des quartiers populaires (QPV et QPM), n'hésitez pas à vous rapprocher des équipes projets

politique de la ville, pour construire ensemble vos projets en lien avec leurs priorités et dynamiques locales. Pour plus d'informations sur la politique de la ville et les territoires concernés :

<https://www.grandlyon.com/metropole/politique-de-la-ville>

Vous trouverez également la liste des contacts des équipes projets politique de la ville (en annexe)

- Des animations pourront se dérouler au centre de pédagogie eau et nature l'Iloz/grand parc de Miribel-Jonage
- Lorsque plusieurs associations portent un projet commun, il leur appartient de désigner un « mandataire » qui déposera le dossier. Ce dossier donnera à voir d'un point de vue pratique et financier le rôle et montant de chaque structure. La subvention versée, en cas d'analyse positive, sera versée à chaque association sur la base des informations présentes dans le dossier.

Pour le **public hors scolaire**, les dossiers devront être déposés par les associations via le portail des aides (une fiche projet devra également être renseignée et téléversée).

Les associations déposent des projets qui peuvent nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions (portées par une ou plusieurs associations). Dans ce cas, les actions doivent être complémentaires entre elles.

Le projet déposé, cohérent avec l'objet social de la structure, est porteur d'un objectif, d'une ambition, rattachée à une politique publique et doit préciser les indicateurs d'impacts et de suivi utilisés.

Chaque association dépose une seule fois, les pièces administratives (statuts, composition du conseil d'administration, budget prévisionnel de l'association, RIB...) et ne le fait pas sur chaque projet déposé.

Les collèges (pour information)

Pour les collèges, les professeurs déposent les demandes de subventions, sur la base des projets définis tant dans son contenu technique, pédagogique que financier avec les associations, sur le portail Écocitoyen, pour l'année scolaire 2025-2026 entre le 7 avril et le 6 Juin 2025.

La Métropole de Lyon instruit les demandes durant l'été pour une réponse avant la fin de l'année. Si le projet est accepté et voté, la Métropole de Lyon attribue une subvention à l'établissement d'enseignement. Celui-ci reçoit une notification de subvention de la Métropole et ce soutien financier est versé, à celui-ci, sur transmission d'un bilan à l'issue de l'action d'animation soutenue. Les associations sont rémunérées pour l'animation conduite au sein de l'établissement directement par celui-ci sur la base du projet initial défini conjointement et soutenu financièrement par la Métropole. Les établissements et associations définissent leur lien contractuel, sans intervention de la Métropole.

Une attention particulière sera portée sur les projets, d'une part, ouverts sur le quartier, faisant un lien avec le territoire environnant et d'autre part, prenant en compte les parents (découverte du travail de leur enfant, etc.).

Le thème des déchets est exclu de cette démarche, car la Direction des Déchets a un autre dispositif.

Aucun flux financier n'existe entre la Métropole et les associations pour les animations soutenues dans les collèges. Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles à une aide de la Métropole.

Règles de financement :

Pour les établissements scolaires

*1/ Les projets proposés ne doivent pas excéder le nombre de **3 par collège et 5 par collège classé en REP/REP+**. Les collèges dont l'effectif est supérieur à 500 élèves peuvent déposer 2 projets supplémentaires.*

*2/ Le montant global de la subvention par établissement pour les actions du PATR ne doit pas excéder **10 000 €** par collège classé en REP/REP+, **7 000 €** pour les autres collèges.*

3/ Dans ce cadre, les projets comprenant un autofinancement à hauteur de 20%, seront privilégiés

4/ Les subventions demandées à la Métropole de Lyon couvrent uniquement les dépenses d'animation de l'association à hauteur de 230 euros par ½ journée.

Les programmes d'animations périscolaires ne sont pas éligibles.

BUDGET PATR ECOLES ET GRAND PUBLIC

Le budget du projet déposé intègre l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne réalisation de celui-ci (préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation).

Les dépenses d'investissement, de matériel et frais liés à la structure sont exclus. Les dossiers sont instruits sur la base d'un coût éligible de 230 € par demi-journée. Tout dossier qui présentera un coût supérieur à ce montant unitaire verra son coût de projet éligible plafonné à cette valeur.

Un montant complémentaire, pour couverture de frais de coordination et/ou de gestion des conventions attribuées peut être intégré dans la limite de 7 % du coût global pour l'ensemble de la convention.

Ce montant est rattaché à un projet déposé par l'association, il ne peut en aucun cas être rattaché à chaque action qui compose le projet (le projet ne pouvant pas être une juxtaposition de mono actions). Pour une bonne compréhension de toute cette dépense devra être explicitée dans le dossier déposé.

Les projets pourront être financés au maximum à 80%

Les dépenses en matériel (dites investissement) ne peuvent rentrer dans le coût global

CALENDRIER DE DEPOT DES DOSSIER

Pour les écoles et pour le grand public hors scolaire (2 téléservices distincts sur la plateforme Portail des aides), la période d'ouverture pour les demandes de subventions est du **1^{er} Juillet 2025 au 6 septembre 2025 à 18 heures**.

Pour les **écoles**, chaque projet d'école est déposé sous le format du dossier unique validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale (I.E.N.) des circonscriptions respectives avant le 30 Juin 2025 et déposé sur le portail des aides de la Métropole en pièce jointe par chaque association avant le 6 septembre 2025.

Aucun accord préalable de la Métropole n'est nécessaire pour le dépôt d'un dossier. Les dossiers seront instruits et analysés au regard du budget et des critères définis.

Pour toute demande d'informations complémentaires, contactez la Direction Environnement, Ecologie Energie Olivier Martel et Héléne Vial : patr@grandlyon.com

Délégation Urbanisme et Mobilités

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES DE PROJET		
Directeur : En cours de recrutement 04 26 83 92 04 / chrbernard@grandlyon.com Chargée de mission : Valentine MONTESSE 04 26 83 92 07 / 06 29 63 17 36 vmontesse@grandlyon.com		Assistante de direction : Fatiha FELLAG-CHEBRA 04 26 83 92 83 / 06 16 69 36 04 fellag-chebra@grandlyon.com
SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE		
Responsable / Directrice adjointe : Sandrine SANCHEZ 04 26 83 92 01 / 06 25 96 58 20 sansanchez@grandlyon.com Chargé de mission Politique de la Ville (Éducation, Culture, Numérique, vie associative, observatoires) Frédéric RAYNOUARD 04 26 83 92 12 / 06 99 88 48 10 fraynouard@grandlyon.com Chargée de mission NPNRU référente habitat Estelle CANONNE 04 26 83 92 10 / 06 76 87 75 75 ecanonne@grandlyon.com Chargé de mission NPNRU (réfèrent participation citoyenne, transitions, dév. éco) Nicolas Rochette 04 26 83 92 11 / 06 27 87 82 24 nirochette@grandlyon.com Chargée de mission Politique de la Ville - Réfèrent GSUP, insertion-emploi et ingénierie : Chloé JACQUET 04 26 83 92 05 / 06 46 84 40 19 cjacquet@grandlyon.com		Assistante : Marie-Jeanne LECLERC-ORSINI 04 26 83 92 02 / 06 16 69 90 43 mileclerc-orsini@grandlyon.com Renfort : Donia SEHILI 04 26 83 92 17 / 06 13 70 93 83 dsehili@grandlyon.com
SITES	DIRECTEURS DE MISSIONS TERRITORIALES / GRANDS PROJETS	MEMBRES DES EQUIPES PROJETS
MISSION ENTRÉE EST (Lyon 8°) Quartiers : Mermoz / Langlet Santy - États-Unis - Moulin à Vent 170 avenue Général Frère 69008 LYON Fax : 04 72 78 51 44	Stéphane COLLACCIANI Directeur du projet 06 30 55 62 31 scollacciani@grandlyon.com	Julie AKL-RUELLE Chargée de mission GSUP julie.aklruelle@mairie-lyon.fr 04 72 78 51 43 / 07 86 63 50 29
LA DUCHÈRE (Lyon 9°) Mission GPV Lyon – la Duchère 12 bis place Abbé Pierre 69009 LYON mduchere@grandlyon.com www.lvonduchere.org Tél : 04 37 49 73 90	Christophe SAPHY Directeur de projet 04 37 49 73 98 / 06 17 51 42 23 csaphy@grandlyon.com	Marie-Caroline TILLIER Chargée de mission GSUP marie-caroline.tillier@mairie-lyon.fr
LYON 5° Quartiers : Jeunet / Ménival / Sœurs Janin LYON 9° Quartiers : Gorge de Loup / Vergoin/Vaise 12 place Abbé Pierre - 69009 LYON Tél : 04 37 49 73 90	Stéphane BADONNEL Chef de projet 06 61 81 35 28 stephane.badonnel@mairie-lyon.fr	
LYON 3 / LYON 7 PROJET GABRIEL PERI-GUILLOTIERE Maison des Projets Gabriel Péri 22, grande rue de la Guillotière 69007 LYON Tel : 04 72 10 36 00	Christophe MERIGOT Directeur de projet Guillotière-Moncey-Péri cmerigot@grandlyon.com 04 26 83 92 28 / 06 89 49 55 61 Anne-Laure CHANTELOT Directrice de projet Transformation du secteur Gabriel Péri anne-laure.chantelot@mairie-lyon.fr 04 72 10 57 51 / 07 65 15 03 75	Amar HARROUNI Chargé de mission Habitat / Cadre de vie amar.harrouni@mairie-lyon.fr 04 72 10 35 87 / 06 85 98 98 93
MISSION QUARTIERS ANCIENS 34 rue Verlet Hanus 69003 LYON Tel : 04 72 10 35 90 LYON 1^{ER}, 2° Quartiers QVA : Pentès Croix-Rousse / Verdun-Suchet LYON 3°, 7° Quartiers QPV : Moncey-Voltaire-Guillotière / Cité Jardin	Nadège CALMES Responsable de la MQA Cités sociales de Gerland Moncey Voltaire Guillotière nadege.calmes@mairie-lyon.fr 04 26 99 65 49 / 06 16 81 37 40	
BRON / PARILLY Adresse physique : Espace Parilly 4 rue Paul Pic 69500 BRON Adresse postale : 5 rue Paul Pic 69500 BRON	Olivier PIPARD Directeur de projet 04 72 37 32 52 / 06 98 32 20 87 oopipard@grandlyon.com	Jade BODIN PAVLIN Agent de développement GSUP 07 64 77 13 95 gsup.parilly@grandlyon.com
BRON / TERRAILLON Local DSU - Équipe projet Maison du Terrailon 62 rue Marcel Bramet 69500 BRON	Elvan ARIK Directeur de projet adjoint 04 78 26 64 03 / 06 60 72 45 72 ext.legrandlyon.earik@grandlyon.com	

Délégation Urbanisme et Mobilités

<p>CALUIRE ET CUIRE Quartiers : Cuire le Bas / Montessuy / St-Clair / Les Bruyères Mairie - Place du Docteur Frédéric Dugoujon 69300 CALUIRE-ET-CUIRE</p>	<p>Nicolas MAGUET Chef de projet 06 68 44 88 90 n.maguete@ville-caluire.fr</p>	
<p>DECINES Mairie Place Roger Salengro Direction Politique de la Ville Mairie annexe Rue Marcelin Berthelot 69150 DECINES-CHARPIEU</p>	<p>Lucile GRELIER Directrice de projet 04 72 93 30 56 lgrelier@grandlyon.com</p>	<p>Fatiha SMAIL Chargée de développement GSUP f.smail@mairie-decines.fr 04 72 93 33 02</p>
<p>ECULLY Quartiers : Sources / Le Perollier / Cerisiers Mairie - Place de la Libération - CS 80212 69132 ÉCULLY Cedex - 04.78.64.17.00</p>	<p>Directrice des Solidarités</p>	<p>Héloïse POSNIC Chargée de mission PV h.posnic@ville-ecully.fr 06 20 23 89 78</p>
<p>FEYZIN Mairie 18 place de la Mairie 69320 FEYZIN</p>	<p>Olivier CHIZALET Directeur de projet Tél. 04 72 21 46 57 / 06 12 06 61 15 o.chizalet@ville-feyzin.fr</p>	<p>Khadidja KHELAF Pôle Cadre de Vie – Chargée GSUP k.khelaf@ville-feyzin.fr 04 72 21 46 44</p>
<p>FONTAINES-SUR-SAÔNE Mairie des projets 22 rue Ampère 69270 FONTAINES-SUR-SAÔNE</p>	<p>Directeur de projet</p>	<p>Camille JAVELLE Agent de développement camille.javelle@fontaines-sur-saone.fr</p>
<p>NEUVILLE-SUR-SAÔNE / NORD Mairie place du 8 Mai 1945 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE</p>		<p>Florent CHAVASSIEUX Agent de développement f.chavassieux@mairie-neuvellesursaone.fr 06 30 82 86 69</p>
<p>GIVORS Maison du Fleuve Rhône, Place de la Liberté – 1er étage Mairie de Givors 1 place Camille Vallin 69700 GIVORS Tél : 04 72 49 18 18 politiquedelaville@ville-givors.fr</p>	<p>Maxime RAY Directeur de projet politique de la ville 06 50 80 64 25 maxime.ray@ville-givors.fr</p>	<p>Sahara BENMESSAOUD Agent de développement secteur les Vernes et les plaines sahara.benmessaoud@ville-givors.fr 06 31 79 94 99</p>
<p>GRIGNY Mairie Développement Social Politique de la Ville 3 avenue Jean Estragnat – BP 12 69520 GRIGNY Tél : 04 72 49 52 48</p>	<p>Vincent BEAL Chef de projet 04 72 49 52 31 / 07 50 01 85 49 vbeal@mairie-grigny69.fr</p>	
<p>IRIGNY Mairie - CCAS 7 avenue de Bezange 69540 IRIGNY</p>	<p>Yolande COL Cheffe de projet / Directrice CCAS 04 72 30 50 44 direction.ccas@irigny.fr</p>	
<p>MEYZIEU Mairie Place de l'Europe 69883 MEYZIEU Cedex</p>	<p>Mallaurie LAMBOLEZ Directrice de projet 04 72 45 18 19 / 06 17 03 74 95 mallaurie.lambolez@grandlyon.com</p>	<p>Violette PROUTEAU Chargée de développement territorial (GSUP/Développement social) violette.prouteau@meyzieu.fr 04.72.45.18.68 / 06.77.89.53.16</p>
<p>MIRIBEL - JONAGE - Grand Parc Chemin de la Bletta 69120 VAULX-EN-VELIN</p>	<p>Thierry ESCUDERO Directeur du Développement 04 78 80 24 36/ 06 15 06 17 91 escudero@grand-parc.fr</p>	<p>Eureka HOFFMANN FUKUOKA Agent de développement hoffmannfukuoka@grand-parc.fr 04 72 97 02 72 / 07 77 16 04 71</p>
<p>LA MULATIERE Mairie 1 place Jean Moulin 69350 LA MULATIERE</p>	<p>Hugo MINGUET Chargé de la politique de la ville 04 78 86 62 11 / 06 75 39 05 26 Hugo.minguet@lamulatiere.fr</p>	
<p>OULLINS-PIERRE-BENITE PIVO (Pôle d'Initiatives de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite) 7, avenue Edmond Locard 69600 OULLINS-PIERRE-BENITE Tél : 04 78 50 71 89</p>	<p>Elise GARDAINE Directrice de projet 07 63 45 55 00 egardaine@grandlyon.com</p> <p>Benoît MARTIN Directeur de projet 04 78 86 80 07 / 06 11 32 56 00 benmartin@grandlyon.com bmartin@oullinspierrebénite.fr</p>	<p>Camille CHATELLARD Agente de développement Habitat - GSUP cchatellard@oullinspierrebénite.fr 04 78 86 80 06 / 06 23 01 50 69</p>
<p>RILLIEUX LA PAPE Mairie Direction GPV 165 rue Ampère 69140 RILLIEUX-LA-PAPE</p>	<p>Claude ROUSSEAU Directrice de projet 04 37 85 00 59 / 06 62 34 59 31 04 26 99 36 66 (Grand Lyon) clauderousseau@rillieuxlapape.fr</p> <p>Lou BAUMERT Directrice de projet adjointe « animation du contrat de ville et communication » 04 37 85 00 96 lou.baumert@rillieuxlapape.fr</p>	<p>Bassam GRAS Agent de développement GSUP bassam.gras@rillieuxlapape.fr 04 37 85 00 64 / 06 35 29 05 91</p>

Délégation Urbanisme et Mobilités

<p>SAINT-FONS Quartiers : Arsenal - Carnot - Parmentier - Les Clochettes Mairie - Service politique de la ville 1, Place Roger Salengro - BP 100 69195 SAINT-FONS</p>	<p>Stéphanie BOUDARD Directrice de projet sboudard@grandlyon.com 04 72 09 20 51 / Fax : 04 72 09 20 56</p>	<p>Adrien ORLANDI Chargé de mission renouvellement urbain Cadre de vie aorlandi@saint-fons.fr 04 26 22 49 16</p>		
<p>SAINT GENIS LAVAL Quartier : Champlong Mairie - Service politique de la ville 106 avenue Georges Clémenceau 69565 SAINT-GENIS-LAVAL cedex</p>	<p>Etienne PRUD'HOMME Cheffe de projet 04 78 86 82 73 / 07 76 35 20 09 eprud'homme@mairie-saintgenislaival.fr</p>			
<p>SAINT PRIEST Quartier : Bel Air / Garibaldi Local DSU 25 rue Henri Barbusse 69800 SAINT-PRIEST</p>	<p>Céline WEILL Directrice de projet 04 81 92 21 98 / 06 66 98 55 81 cweill@grandlyon.com</p>	<p>Agent de développement politique de la ville - GSUP sur Bel Air / Garibaldi polvil.adsgsup@mairie-saint-priest.fr 04 78 20 15 92</p>		
<p>Quartiers : Centre-ville / Beauséjour Local DSU 15 place Charles Ottina Portique hôtel de Ville 1^{er} étage 69800 SAINT-PRIEST</p>		<p>Margot BRAC Chargée de mission renouvellement urbain et cadre de vie polvil.rucv@mairie-saint-priest.fr 04 81 92 21 97 / 06 98 40 00 86</p> <p>Abou DIALLO Agent de développement politique de la ville - Centre-ville / Beauséjour polvil.adsgsup@mairie-saint-priest.fr 04 81 92 21 99</p>		
<p>VAULX-EN-VELIN GPV – Espace Benoît Frachon 3 rue Maurice Thorez 69120 VAULX-EN-VELIN</p>	<p>Nathalie CHANTECLAIR Directrice de projet 04 37 45 32 25 / 06 82 37 59 64 nchanteclair@grandlyon.com</p> <p>Laura JOLLY Directrice adjointe Chargé du Développement social 04 37 45 11 41 / 06 28 94 41 23 ljolly@gpvvauxvelin.org</p>	<p>Gaspard SCHMITT Chargé de Projets Gestion Sociale de Proximité gschmitt@gpvvauxvelin.org 04 37 45 32 29 / 06 34 16 48 40</p>		
<p>VENISSIEUX MISSION GPV Direction Politique de la Ville, Insertion et Formation Hôtel de Ville maisonduprojet@ville-venissieux.fr</p> <table border="1" data-bbox="60 981 435 1115"> <tr> <td data-bbox="60 981 244 1115"> <p>Adresse physique : 20, avenue Jean Cagne 6900 Vénissieux</p> </td> <td data-bbox="244 981 435 1115"> <p>Adresse postale : Mairie 5 av Marcel Houel 69200 VÉNISSIEUX</p> </td> </tr> </table>	<p>Adresse physique : 20, avenue Jean Cagne 6900 Vénissieux</p>	<p>Adresse postale : Mairie 5 av Marcel Houel 69200 VÉNISSIEUX</p>	<p>Julien LE GLOU Directeur du projet 06 21 55 60 56 jleglou@grandlyon.com jleglou@ville-venissieux.fr</p> <p>Myriam AUBONNET Directrice de projet adjointe « responsable service insertion et formation » 04 72 90 10 96 maubonnet@ville-venissieux.fr</p>	<p>Vanessa NIASSE Chargée de développement Renouvellement Urbain – GSUP vniasse@ville-venissieux.fr 04 72 90 10 96</p>
<p>Adresse physique : 20, avenue Jean Cagne 6900 Vénissieux</p>	<p>Adresse postale : Mairie 5 av Marcel Houel 69200 VÉNISSIEUX</p>			
<p>VILLEURBANNE Mairie Place Docteur Lazare Goujon CS 65051 69100 VILLEURBANNE Maison des services publics « Buers/Croix-Luizet » 32 rue du 8 mai 1945 Tél : 04 78 89 88 71 <u>Maison des services publics « Charpennes/Tonkin »</u> « Charpennes/Tonkin » 4, allée Henri-Georges Clouzot Dalle des Samourais Tél : 04 78 17 20 45 <u>Maison des services publics « Autre Soie »</u> 28 rue Alfred de Musset Tél : 04 78 26 66 87 <u>Maison des services publics « Saint-Jean »</u> Espace 30 - 30 rue Saint Jean Tél : 04 78 80 29 82</p>	<p>Marjorie BORDEAUX Directrice de projet urbain de territoire Saint-Jean 04 26 83 92 06 / 06 61 92 59 66 mbordeaux@grandlyon.com</p> <p>Vincent BARGES Directeur des projets urbains les Buers et Monod et de la gestion sociale et urbaine de proximité 04 78 03 67 26 / 06 68 33 71 42 vbarges@grandlyon.com</p>	<p>Stéphanie RANAIVOMANANTSOA Direction égalité sociale et territoriale -- Directrice adjointe et responsable service Développement Territorial et Accès aux Droits stephanie.ranaivomanantsoa@mairie-villeurbanne.fr 04.78.68.74.88 – 06 30 89 89 63</p> <p>Florent BARRALLON Chargé de développement territorial Charpennes-Tonkin florent.barrallon@mairie-villeurbanne.fr 04.78.17.77.56</p>		
<p>VERNAISON</p>	<p>Hugo MINGUET Chargé de la politique de la ville 06 75 39 05 26 hugo.minquet@vernaison.fr</p>			